

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2025 (18H30)
(Convocation du 08/02/2024)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure – Monsieur BROSSELIN Éric – Madame BARBIER Chantal – Messieurs DUVERGER Mathieu – FERLAY Thierry – Mesdames GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu – BAILLY Monique – Monsieur DENIBOIRE Julien

Excusés : Monsieur COLLIN Thomas – Madame DESBAS Cathy

- DESIGNATION SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

- APPROBATION PV SÉANCE 17 DECEMBRE 2024 :

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les écritures de l'exercice 2024 n'ont pas été prises en charge par le Service de Gestion Comptable. De ce fait, la concordance des écritures de la mairie avec celles du SGC ne sont pas faites. Le compte de gestion ne peut pas être édité par le SGC. Le vote du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation des résultats ne peuvent donc avoir lieu à cette séance et sont reportés à la réunion suivante.

Malgré tout, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des chiffres de la comptabilité communale qui sont donc à confirmer :

A) BUDGET GÉNÉRAL :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	725 535.90 €
- Recettes réalisées	764 942.56 €
- Excédent antérieur reporté	313 429.81 €
Total des recettes	1 078 372.37 €
Excédent de clôture	352 836.47 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	582 574.53 €
- Recettes réalisées	351 497.72 €
- Excédent antérieur reporté	101 885.71 €
Total des recettes	453 383.43 €

Déficit de clôture..... 129 191.10 €

- RAR dépenses investissement . 151 525.00 € (rachat bâtiment Cotella + partie dépenses de l'opération + plantations arbres + solde MO voirie 2024 + matériels)
- RAR recettes investissement 95 256.00 €
(Subvention CD71 + CR opération Cotella + solde Fonds de concours 2024 voirie)

Déficit d'investissement 185 460.10 €

Excédent global pour les deux sections . 167 376.37 €

B) BUDGET ANNEXE COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	5 609.52 €
- Recettes réalisées	33 768.89 €
- Excédent antérieur reporté	10 125.60 €
- Total des recettes.....	43 894.49 €
Excédent de clôture	38 284.97 €

- <u>Section d'investissement :</u>	
- Dépenses réalisées.....	14 743.38 €
- Déficit antérieur reporté	27 000.76 €
- Total des dépenses.....	41 744.14 €
- Recettes réalisées	27 000.76 €
Déficit de clôture	14 743.38 €

Excédent global pour les deux sections 23 541.59 €

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

- <u>Section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses réalisées.....	502.23 €
- Recettes réalisées	33 840.00 €
- Excédent antérieur reporté	9 605.34 €
Total des recettes.....	43 445.34 €
Excédent de clôture	42 943.11 €

- <u>Section d'investissement :</u>	
- Dépenses réalisées.....	0.00 €
- Déficit antérieur reporté	33 008.96 €
- Total des dépenses.....	33 008.96 €
- Recettes réalisées	0.00 €
Déficit de clôture	33 008.96 €

Excédent global pour les deux sections 9 934.15 €

Tous les lots étant vendus, il conviendra de clôturer ce budget annexe. Les résultats seront intégrés au budget communal 2025.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR BP 2025 :

L'adjointe, Marie-Laure VIARD, présente le tableau provisoire des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2025.

- AUTORISATION DE DÉPENSES AVANT LE BP 2025 :

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dépenses d'investissement à prévoir au budget primitif 2025 :

- La poursuite de l'opération de réhabilitation du bâtiment au 8, rue de Chatille ;
- L'achat du bâtiment au 10, rue de Chatille, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier du Doubs ;
- L'éventualité d'un projet de nouveau lotissement ;
- La réfection de la toiture du préau de la salle d'évolution ;
- Le projet de chaufferie bois ;
- La rénovation de la cuisine de la salle polyvalente ;
- Le remplacement des panneaux d'affichage numérique lumineux (la réparation s'avère presque aussi coûteuse que le remplacement et d'une durée limitée car la 2G, permettant le fonctionnement actuel, va disparaître prochainement).

Le projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur est estimé à 14 000 € environ : Le SYDESL propose aux communes la mise en place d'une régie syndicale de chaleur qui devrait être opérable à la mi 2025 ; La commune pourra alors transférer la compétence communale « chaleur » au SYDESL qui se chargera de toutes les formalités et prendra en charge 75 % du coût du projet. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- Eau potable : les travaux de renouvellement des canalisations, conduits par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye, se poursuivent ; la tranche de travaux suivante concernera le lotissement de Confle.

- BATIMENTS RUE DE CHATILLE :

- Bâtiment au 8 (Cotella) :

La rétrocession a été acceptée par le Conseil d'Administration de l'EPF le 04/12/2024.

L'acte définitif de vente devra impérativement être signé avant le début des travaux.

Suite à :

- la consultation des entreprises et à la négociation pour les lots 3 : Curage-Maçonnerie-Etanchéité – 5 : Charpente bois-Couverture – 9 : Menuiseries intérieures et 14 : Electricité ;
- la décision de Mme le Maire en date du 02 décembre 2024 de déclarer sans suite le lot N° 13 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire de la consultation initiale et de refaire une procédure de consultation pour ce lot 13, qui a été lancée le 06 décembre 2024,
Madame le Maire présente le Rapport d'Analyse Définitif des Offres.

Les offres économiquement les plus avantageuses, pour chacun des lots, sont les suivantes :

- Lot N° 01 : Terrassement – VRD – Espaces verts : Entreprise SIVIGNON TP :

- 71120 VENDENESSE-les-CHAROLLES :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 154 923.14 € soit 185 907.76 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 41 316.50 € soit 49 579.80 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 196 239.64 € HT et 235 487.57 € TTC

- Lot N° 02 : Echafaudage : Entreprise EVEREST ECHAFAUDAGES :

- 71100 CHALON-sur-SAONE :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 22 530 € soit 27 036 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 22 530 € HT et 27 036 € TTC

- Lot N° 03 : Curage – Maçonnerie – Etanchéité : Entreprise RENAUD :

- 01750 REPLONGES :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 242 162.88 € soit 290 595.46 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 47 369.95 € soit 56 843.94 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 289 532.83 € HT et 347 439.40 € TTC

- Lot N° 04 : Charpente métallique – Serrurerie : Entreprise CONSTRUCTIONS METALLIQUES ROSSIGNOL :

- 71100 SAINT-REMY :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 112 821.85 € soit 135 386.22 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 2 848.08 € soit 3 417.70 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 115 669.93 € HT et 138 803.92 € TTC

- Lot N° 05 : Charpente bois – Couverture : Entreprise JOSEPH :

- 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 143 683.23 € soit 172 299.18 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 143 683.23 € HT et 172 299.18 € TTC

- Lot N° 06 : Enduit de façades : Entreprise MACONNERIE MORAIS :

- 71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 49 457.67 € soit 59 349.20 € TTC

. Prestations supplémentaires éventuelles – PSE N° 1 : Peinture sur ouvrages bois : pour un montant HT de 2 185 € soit 2 622 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 51 642.67 € HT et 61 971.20 € TTC avec la PSE N° 1 : Peinture sur ouvrages bois : pour un montant HT de 2 185 € soit 2 622 € TTC

- Lot N° 07 : Menuiseries extérieures bois : Entreprise MENUISERIE LAFFAY PERE ET FILS :

- 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 90 605 € soit 108 726 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 5 990 € soit 7 188 € TTC
Soit un montant, toutes tranches confondues, de 96 595 € HT et 115 914 € TTC

- Lot N° 08 : Plâtrerie – Peinture : Entreprise SMPP :
– 71210 MONTCHANIN :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 96 772.56 € soit 116 127.07 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 49 570.63 € soit 59 484.76 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 146 343.19 € HT et 175 611.83 € TTC

- Lot N° 09 : Menuiseries intérieures : Entreprise MENUISERIE LAFFAY PERE ET FILS :
– 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 68 701.35 € soit 82 441.62 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 58 854.25 € soit 70 625.10 € TTC

La. Prestation supplémentaire éventuelle - PSE N° 02 : Meuble et banque d'accueil au RDC, n'a pas été retenue.

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 127 555.60 € HT et 153 066.72 € TTC

- Lot N° 10 : Revêtement de sol : Entreprise REVERSO :
– 71880 CHATENOY-LE-ROYAL :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 3 784.60 € soit 4 541.52 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 2 802 € soit 3 362.40 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 6 586.60 € HT et 7 903.92 € TTC

- Lot N° 11 : Carrelage - Faïence : Entreprise CARRELAGES BERRY :
– 01380 SAINT-ANDRÉ-DE-BAGÉ :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 16 177.78 € soit 19 413.33 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 25 045.66 € HT soit 30 054.79 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 41 223.44 € HT et 49 468.13 € TTC

- Lot N° 12 : Élévateur : Entreprise ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY (AAM) :
– 71850 CHARNAY-LES-MACON :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 24 508.07 € soit 25 979.26 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 24 508.07 € HT soit 25 979.26 € TTC

- Lot N° 13 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : Entreprise SIX M ÉNERGIE :
– 71100 CHALON-SUR-SAONE :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 110 886.24 € soit 133 063.49 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 64 003.79 € soit 76 804.55 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 174 890.03 € HT et 209 868.04 € TTC

- Lot N° 14 : Électricité – Courants forts et faibles : Entreprise EN'GO BOURGOGNE :
– 71260 LA SALLE :

. Tranche ferme : pour un montant HT de 37 556.16 € soit 45 067.39 € TTC

. Tranche optionnelle 01 : pour un montant de HT de 30 820 € soit 36 984 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 68 376.16 € HT et 82 051.39 € TTC

Le montant total de tous les lots s'élève à 1 505 376.39 € HT soit 1 802 900.56 € TTC.

Subventions :

- Etat (DETR/DSIL-Fonds Vert), Région (Effilogis – Phase Travaux) et Conseil Départemental (AAP 2025) : Pas d'attribution à ce jour ;

- FEDER : Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre du FEDER au titre du dispositif « purement local » ; le dossier sera déposé après la signature des marchés avec les entreprises ;

Alain MALDEREZ, Adjoint, rend compte de la rencontre du 07/02/2025 avec les médecins intéressés pour s'installer à Salornay : Le Projet Local de Santé sur le territoire est à porter par les professionnels de santé et permettra de déclencher des aides pour la mise en place de leurs cabinets.

- Bâtiment au 10 (Euvrard) :

Le portage de ce projet sera présenté en commission de l'EPF le 20 février 2025.

- CLASSEMENT DES VOIES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clunisois propose d'adhérer au groupement d'achat constitué sur son territoire pour la mise à jour du tableau de classement des voies communales, dont la longueur est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Géoptis, filiale de la Poste, propose une prestation d'un montant de 4 800 € avec une cartographie.

Une procédure complète de remise en ordre de la voirie communale avait été menée en 1999 puis actualisée à chaque création de nouvelle voie (voies des lotissements communaux par exemple). Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION WEEZ :

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition du véhicule intermédiaire WEEZ pour une période de 3 mois à compter du 09/01/2025.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Du courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie sur les effectifs pour la rentrée scolaire prochaine : pas de réduction de classe envisagée à la rentrée de septembre 2025 mais pas d'assurance pour 2026 au regard des départs au collège et des naissances

- Du cambriolage aux vestiaires du stade du 28/01/2025 : La porte d'entrée a été forcée et du matériel appartenant au Club de Foot a été volé, dont une machine à laver et un sèche-linge. Les prises d'eau de ces équipements ont été arrachées, ce qui a provoqué un dégât des eaux. La commune et le Club ont déposé plainte à la Gendarmerie. L'intérêt d'installer une vidéosurveillance de ce local est évoqué, compte-tenu des nombreuses effractions dont il fait l'objet.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 27 mars 2025 (CA 2024 et BP 2025), (finalement reportée au mardi 08 avril 2025).

Madame le Maire,
Catherine BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Alain MALDEREZ

